



Témoignage¹ de Patrick Y., administrateur de la SCIC de la Vergne (85)

“L’association ADAPEI 85, œuvrant pour la réinsertion de personnes sortant d’hôpital psychiatrique, était propriétaire d’une petite ferme de 23 ha, avec une tenue maraîchère, des bois, des étangs et des parcours à volailles, située en bordure de la ville de La-Roche-sur-Yon. En juin 2015, l’association a fermé ce lieu et l’a mis en vente, au prix de 400 000€.

Nous étions quelques citoyens de La Roche-sur-Yon, également clients de cette ferme, à vouloir reprendre le lieu et poursuivre l’activité de réinsertion. Comme nous n’avons pas réussi à nous mettre d’accord sur le prix pour conclure la vente en directe, et pour prendre en compte la réalité de la CDOA², l’ADAPEI a mandaté la SAFER³ pour s’occuper de la vente. Nous avons alors déposé notre dossier et lors d’un premier comité technique départemental de la SAFER qui eut lieu fin juin 2016, le bien nous fut attribué. Il y eut alors des contestations et des recours de syndicats agricoles et d’une partie de la profession agricole qui soutenaient le projet concurrent, en agriculture conventionnelle.

Dès lors, nous avons sollicité des membres des soutiens au sein du comité technique départemental : le représentant des maires de Vendée et celui du conseil départemental de Vendée, le représentant de la Confédération Paysanne mais aussi le représentant des chasseurs qui y participe au titre d’acteur de la préservation de la biodiversité. Nous les avons contactés préalablement pour leur présenter notre projet citoyen au service du territoire, qui, de plus, préserverait ces terres en bio. Par ailleurs, nous avons déjà le soutien et les promesses de souscriptions d’une centaine de personnes, pour une somme de 100 000 €, ainsi que les lettres d’engagement de deux banques. Enfin, les vendeurs avaient



indiqué à la SAFER leur souhait que cette ferme soit reprise en bio et si possible que l’activité de réinsertion perdure. Grâce à la cohérence de notre projet et au soutien de ces différents interlocuteurs, le deuxième comité technique départemental de la SAFER qui eut lieu en septembre 2016 confirma la décision de nous attribuer la ferme, au prix revu à 320 000 €. Nous avons alors créé la SCIC⁴ de la Vergne et signé l’achat en février 2017.

L’association Terre de Liens Pays de la Loire étant l’un des membres fondateurs de la SCIC, elle nous a accompagnés pour

¹ Entretien réalisé en 2020 par Marie Mouihi, dans le cadre du guide de la propriété foncière responsable.

² Commission départementale d’orientation agricole.

³ Société d’aménagement foncier et d’établissement rural.

⁴ Société Coopérative d’Intérêt Collectif.

l'appel à souscriptions. Aujourd'hui, la SCIC de la Vergne regroupe 260 personnes et loue le site à :

- *deux maraîchers,*
- *une éleveuse de volailles,*
- *un producteur de plantes aromatiques et médicinales,*
- *un producteur de petits fruits,*
- *ainsi qu'à une association de réinsertion (en activité maraîchère).*

Le bâti a permis la mise en place d'un tiers-lieu accueillant des artisanes et des associations, ainsi qu'un magasin.

Les baux ruraux environnementaux, conclus avec les usagers des terres, incluent les clauses de maintien de l'agriculture biologique et de préservation des haies, en concertation avec nous. Au sein de la SCIC, la préservation de la biodiversité est une volonté forte : un groupe de travail s'est constitué avec une attention particulière sur le maintien des prairies humides."

Pour aller plus loin :

- <https://sciclavergne.com/>
- <https://www.facebook.com/villagedelavergne/>